

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHOUX
21.02.2020**

Présents : J. PIERS, JL MOULEYRE, L. MERMET AU LOUIS, F. CHESNAIS, C. CRETIN, E. NICOLET, P. THIREAU, S.FAURE

Excusées : M. CABARET (donne pouvoir à S. FAURE), I. GAMBA (donne pouvoir à F. CHESNAIS),

Secrétaire : JL. MOULEYRE

Ajout à l'ordre du jour :

Délibération : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Approbation du Compte rendu du CM en date du 29.11.2019

Les élus approuvent le compte-rendu du 29 novembre 2019 à l'unanimité.

Délibérations :

- 1) **Approbation des comptes administratifs budget communal et budget eau pour l'année 2019, des comptes de gestion : Vote POUR à l'unanimité des présents**

BUDGET COMMUNAL :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2018		38 220.10 €	24 751.43 €			13 468.67 €
Part affecté à l'investissement en 2019	24 751.43 €					
Opérations exercices 2019	175 513.00 €	156 485.24 €	44 376.11 €	63 514.27 €	219 889.11 €	219 999.51 €
RESULTATS 2019 + reports 2018	5 559.09 €		5 613.27 €		11 172.36 €	
Reste à réaliser 2019			14 643.00 €		14 643.00€	
RESULTATS 2019 CUMULES					25 815.36 €	

BUDGET EAU :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2018	1 612.96 €			15 586.11 €		13 973.15 €
Opérations exercices 2019	28 034.05 €	24 615.56 €	15 322.90 €	46 908.82 €	43 356.95 €	71 524.38 €
RESULTATS 2019 + reports 2018	5 031.45 €			47 172.03 €		42 140.58 €
Reste à réaliser 2019			18 052.74 €		18 052.74 €	
RESULTATS 2019 CUMULES						24 087.84 €

Affectation des Résultats 2019 Sur BP 2020 : Vote POUR à l'unanimité des présents

- Communal :

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	- 5 559.09 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : DEFICIT	- 5 613.27 €

- Eau :

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	- 5 031.45 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : EXCEDENT	47 172.03 €

Dépenses d'investissement avant vote du budget EAU :

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget 2020, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2020, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Chapitre 2315 : $22\,910.77 \times 25\% = 5\,727.69$ €

La limite de 5 727.69 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2020

2) TARIFS LOCATION GARAGES

Madame le maire rappelle la délibération du 08 mars 2019 fixant le tarif des garages situé route de Mienne pour l'année 2019, soit 167€ annuel pour les locataires CASERY & GASPERETTI

Considérant que les garages communaux ne sont pas indexés à l'indice du coût de construction, celle-ci propose une revalorisation basée sur une augmentation de 5€ + le coût de la vie estimé à 1.2 % soit une augmentation de 7€ pour les garages loués au plus bas.

Sont concernés les locataires désignés comme suit :

- MM. CASERY André. et Mme GASPERETTI Colette

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération à l'unanimité des membres présents il est décidé :

- D'augmenter les loyers pour les garages occupés par les locataires CASERY A & GASPERETTI C.
- De FIXER à 174 € annuel le prix des garages route de Mienne en 2020

3) RENOVATION LOGEMENT DANS BATIMENT MAIRIE : FIXATION DU LOYER

Entendu l'exposé du maire,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 29/11/2019 sollicitant une subvention DETR,

Considérant les plans proposés par le SIDEC et l'estimation du montant des travaux à 62 834€ HT soit un montant toutes dépenses confondues de 84 000€ HT, détaillées ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL : Affaire n° 199008TD Rénovation d'un logement dans la mairie

DEPENSES PREVISIONNELLES	HT	TTC
Estimation travaux	62 834 €	75 401 €
HONORAIRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	6 479 €	7 775 €
Diagnostic initiaux (amiante et plomb)	736 €	883 €
Frais de coordination SPS	800 €	960 €
Contrôle Technique	1 000 €	1 200 €
MADS	2 081 €	2 081 €
Frais de publicité,révision de prix, divers et imprévus	10 071 €	12 085 €
TOTAL HT	84 000 €	100 384 €
TOTAL DES DEPENSES	84 000 €	100 384 €
SUBVENTIONS	MONTANT	
ETAT : DETR <i>Escomptée</i>		25 200 €
TOTAL		25 200 €
FCTVA (16,404%)		Inéligible
AUTOFINANCEMENT INTERNE OU EXTERNE		75 184 €
TOTAL DES RECETTES		100 384 €

Considérant que ce projet dégagera des recettes via le paiement d'un loyer mensuel,
LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver les plans et descriptifs établis par le SIDEC et l'estimation des travaux à 62 834€ HT soit 84 000€ HT toutes dépenses confondues.
- A sollicité une subvention au titre de la DETR 2020, et autorise le maire à signer tout document afférent,
- Fixe le montant du loyer mensuel de l'appartement après rénovation à 350€ hors charges.

4) **BOIS** :

Délibération assiettes des coupes 2020

Proposition de vente ONF : 60% environ d'une année normale + chablis et produits de faible valeur

Travaux Sylvicoles et de maintenance 2020 :

Report des travaux engagés en 2018 et 2019.

Projet de regroupement forestier concernant la Côte Jean Bernard et Crêt Pela : projet reporté.

5) **SIDEC : EFFACEMENT RURAL, ECLAIRAGE PUBLIC ET INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE**

Vote POUR à l'unanimité des présents.

Effacement rural :

	Taux sur montant aidé	Montant des travaux aidés	Coût total des travaux
Montant des travaux projetés TTC (1)			47 178,72 €
<i>* Prestation au choix de la collectivité entraînant une plus value par rapport au bordereau de prix</i>			
<i>* Participation selon les critères votés au conseil syndical du 24 novembre 2018, base HT</i>		39 837,72 €	
Participation des financeurs	76,70 %		30 555,53 €
Récupération de la TVA par le SIDEC			7 341,00 €
Solde net à la charge du demandeur			9 282,19 €

Eclairage public sur travaux esthétique :

	Taux sur montant aidé	Montant des travaux aidés TTC	Coût des travaux TTC
Montant des travaux projetés (1)			12 278,44 €
<i>* Prestation au choix de la collectivité entraînant une plus value par rapport au bordereau de prix</i>			
<i>* Participation selon les critères votés au conseil syndical du 24 novembre 2018</i>		8 492,16 €	
Participation des financeurs	25,00 %		2 123,04 €
Solde à la charge du demandeur	75,00 %	6 369,12 €	10 155,40 €

Infrastructure téléphonique sur travaux d'effacement et renforcement :

	Taux sur montant aidé	Montant des travaux aidés TTC	Coût des travaux TTC
Montant des travaux projetés (1)			4 363,44 €
<i>* Prestation au choix de la collectivité entraînant une plus value par rapport au bordereau de prix</i>			
<i>* Participation selon les critères votés au conseil syndical du 24 novembre 2018</i>		4 363,44 €	
Participation des financeurs	20,00 %		872,69 €
Solde à la charge du demandeur	80,00 %	3 490,75 €	3 490,75 €
Solde total à la charge du demandeur :			22 928,34 €

(1) : sont inclus dans ce montant : les travaux proprement dits, la mission du syndicat, les frais de gestion du syndicat et une marge pour imprévus

6) SACEM

Madame le maire présente la proposition de la SACEM : pour les événements en musique (jusqu'à 2 par an), et considérant que notre commune comprend moins de 500 habitants, il est proposé un forfait annuel de 82.50€ HT

Madame le maire rappelle les cérémonies et fêtes envisagées sur l'année,

Madame le maire propose d'adhérer à la SACEM pour un forfait annuel de 82.50€ HT.

Entendu l'exposé du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adhérer à la SACEM et accepter la proposition du forfait annuel de 82.50€ HT /an.
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire

7) INDEMNITE DEPART EN RETRAITE DE L'AGENT COMMUNAL :

- Madame le maire rappelle le départ en retraite de l'agent communal M. Mermet-Au-Louis Didier au 01/05/2020

Madame le maire rappelle la délibération du 27/11/2017 adoptant le régime d'indemnité RIFSEEP, Madame le maire propose de fixer la prime pour le départ en retraite à M. Mermet-Au-Louis Didier sur la paie d'avril 2020 à 1500€.

Entendu l'exposé du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'accorder une prime pour le départ en retraite de M. Mermet-Au-Louis de 1500€ payable en une seule fois sur le bulletin de paie du mois d'avril 2020.

- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29/11/2019 concernant la cession du tracteur MAC CORMICK, tracteur vendu pour 700€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à céder la benne du tracteur à la M. Mermet-au-Louis Didier, agent communal, pour son départ à la retraite à titre gracieux au 01/05/2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à donner en l'état la benne du tracteur acheté le 12 juin 1998, numéro inventaire _209(21571) à M. Mermet-Au-Louis Didier, agent communal, pour son départ en retraite au 01/05/2020.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession de la benne du tracteur et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

8) RECRUTEMENT AGENT COMMUNAL :

- Le Conseil Municipal,

VU La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

VU la délibération du 29/11/2019 créant le poste,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour le remplacement de l'agent communal qui part à la retraite au 01/05/2020

Sur rapport de Madame le Maire, d'après les candidatures reçues et entretiens, et après en avoir délibéré

DECIDE à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION

Le recrutement direct d'un agent non titulaire : M. VERCHERE ROGER, est instauré pour une durée de 1 an soit à compter du 23/03/2020 au 22/03/2021.

Cet agent assurera des fonctions d'agent communal polyvalent pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 403 majoré 364 au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

Madame le Maire est chargée, sur la base des conditions précitées, et habilitée à ce titre à conclure le contrat d'engagement correspondant.

Madame le maire sera autorisée à procéder au renouvellement du contrat.

- Protection santé et prévoyance agent non-titulaire :

Madame le maire rappelle les conditions des participations existantes pour les agents de la commune concernant la mutuelle et la prévoyance santé. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de participer à la mutuelle et à la prévoyance santé de l'agent non-titulaire selon les participations existantes sur le même poste.

9) TARIFS EAU 2020 :

Madame le maire présente le tableau relatif aux tarifs de l'eau depuis 2001.

Madame le maire rappelle les travaux envisagés sur l'année 2020,

Elle propose un maintien du prix de l'eau au m³ qui est actuellement de 2.10€ en 2019.

Entendu l'exposé du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De maintenir le tarif de l'abonnement à **60 € pour l'exercice 2020**

- D'appliquer la redevance antipollution, selon l'agence de l'eau, à **0.27 €**
- De maintenir le prix de l'eau au M3 à **2.10€ pour 2020**

10) TRAVAUX EAU POTABLE :

- Choix de l'entreprise retenue, travaux La Fontaine,

Renouvellement du réseau d'Alimentation en Eau Potable – Route de Mienne

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- celle du 15/05/2019 confiant au SIDEC la maîtrise d'œuvre de l'opération,
- celle du 21/07/2019 approuvant le PROJET estimé toutes dépenses confondues à 170 000 € HT

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée le 20/01/2020 et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'entreprise PETITJEAN – 39190 CUISIA, pour un montant total de 120 857,80 € HT (tranche ferme : 66 365,70 € HT ; tranche optionnelle : 54 492,10 € HT) soit 145 029,36 € TTC.

La tranche optionnelle pourra être affermie sur décision du pouvoir adjudicateur.

Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle est de 8 mois maximum à compter de la date de démarrage de la tranche ferme.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Article 1 : Prend note du choix de retenir l'entreprise PETITJEAN TP – 39190 CUISIA pour ces travaux, pour un montant de 120 857,80 € HT (tranche ferme : 66 365,70 € HT ; tranche optionnelle : 54 492,10 € HT) soit 145 029,36 € TTC.

La tranche optionnelle pourra être affermie sur décision du pouvoir adjudicateur.

Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle est de 8 mois maximum à compter de la date de démarrage de la tranche ferme.

Article 2 : Autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,

Article 3 : Confirme que cette opération sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;

Article 4 : S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA.

- Travaux forage

En attente de devis et d'informations complémentaires.

11) DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

En attente de la réponse pour l'achat d'une parcelle de l'indivision BLANC POTARD

Questions diverses

- Tableau des élections :

- <u>DIMANCHE 15 MARS 2020</u>	
<u>Présidente :</u>	J. PIERS
<u>MATIN de 8h à 12h :</u>	JL MOULEYRE / C CRETIN / I GAMBA
<u>MIDI de 12h à 15h :</u>	F CHESNAIS / S FAURE / L MERMET
<u>APRES MIDI de 15h à 18 h :</u>	M CABARET / E NICOLET /

- Demande d'achat de la citerne de la montée du Quer D'amu

Le Conseil Municipal ne souhaite pas vendre le petit patrimoine local.

- L'association des chasseurs demande l'autorisation de mettre en place un agrainoir fixe sous le monument de la Vierge pour les sangliers. Avant de répondre, le Conseil Municipal souhaite demander l'avis de la FDC, de l'ONFCS et de la Chambre de l'Agriculture.

Fin de séance : 22H45